

Madame  
Carole Melly-Basili  
Rond-Point-Paradis 5  
3960 Sierre

Date **16 JAN. 2023**

**Question écrite n° 2022.11.480 du 17 novembre 2022 : « Aide aux librairies valaisannes »**

Madame la Députée,

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a annoncé le 14 novembre dernier la mise en œuvre de mesures culturelles ponctuelles auprès de certains secteurs, dont la chaîne du livre. Tout comme celles destinées aux cinémas et aux artistes visuels valaisans, cette mesure mise en œuvre entre le 15 novembre et le 24 décembre 2022 — sous réserve des disponibilités budgétaires — entend cibler des secteurs culturels qui éprouvent de nombreuses difficultés à retrouver les niveaux qui étaient les leurs avant la pandémie et qui n'ont pas encore fait l'objet de mesures spécifiques. C'est du reste ce qu'expliquait le message du Conseil d'État dans le cadre de la décision relative à la ratification de la quatrième tranche de crédits supplémentaires en réponse à la pandémie de coronavirus votée par le Grand Conseil le 7 juin 2022.

La mesure spécifique envers la chaîne du livre a notamment pour objectif de soutenir, dans le Valais romand, outre les auteurs valaisans, les petites librairies indépendantes qui ont leur siège social dans notre canton. La ville de Sierre n'accueille pas sur son territoire de petite librairie indépendante, mais un point de vente d'une chaîne dont le siège social est à Lausanne et qui n'est de fait pas intégrée à la mesure (Payot SA). Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture ne peut en l'espèce que constater cet état de fait, sans se prononcer davantage sur la composition du tissu du livre sierrois.

Votre question évoque également une injustice. Cependant, l'action prévue pour les salles de cinéma a joui d'un très grand succès, y compris en ville de Sierre, démontrant bien qu'il n'existe aucune volonté de traiter différemment la cité du soleil. Par ailleurs, comme annoncé le 14 novembre dernier, le DSSC a l'ambition de pouvoir donner un prolongement à certaines mesures, sous une forme encore à déterminer, en collaboration étroite avec les acteurs des secteurs impliqués. C'est ainsi qu'il a chargé le Service de la culture de préparer de nouvelles mesures de soutien à la chaîne du livre pour 2023.

En espérant avoir ainsi pu répondre à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, mes salutations les meilleures.

  
**Mathias Reynard**  
Conseiller d'État

Copies à Présidente du Grand Conseil  
Service parlementaire